

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON DE BELLEGARDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2017

Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

Étaient présents	Mesdames Françoise DUCRET - Régine LANÇON - Catherine LÉVRIER - Marjorie MONLOUBOU - Marie PEREIRA - Marie-Line VISTALLI Messieurs Christophe MAYET - Guy BEAUREPAIRE - Jean-Marc COUTURIER - Christian DECHELETTE - Bernard DUBUISSON - Hervé PERRIN-CAILLE
Excusés	Mr Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mr Christophe MAYET Mme Fabienne CESAR donne pouvoir à Mme Régine LANÇON
Absents	Mr Dominique SCHICKER
Secrétaire de séance	Mme Françoise DUCRET
Conseillers en exercice : 15	Présents : 12 Votants : 14

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2017

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2017.

2. Recensement de la population 2018 – Désignation d'un coordonnateur communal et recrutement d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le prochain recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Pour cette campagne, il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête et de recruter des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.
- DECIDE le recrutement de 2 agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février. La rémunération sera effectuée en fonction du nombre d'imprimés collectés, selon les barèmes suivants :
 - Bulletin individuel : 1,50 €
 - Bulletin de logement : 1,72 €
 - Séance de formation : 50,00 €
 - Prime fin de collecte : 200 €

3. Raccordement au réseau d'eau potable et installation d'un nouveau poteau incendie « Chemin des Peupliers » - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Bellegarde sur Valserine

En l'absence de Mr Benjamin VIBERT, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour les sources dites de Lancrans (Méraude, Gratteloup aval et Brocard), appartenant à la commune de Bellegarde sur Valserine mais sur le territoire de la commune de Lancrans, impose des travaux sur les ouvrages de captage des sources précédemment citées. Précédemment à ces travaux, la commune de Bellegarde sur Valserine devrait reprendre à neuf les branchements d'eau des habitations initialement raccordées sur ces sources, depuis le réseau de distribution de la commune de Lancrans. Considérant ces travaux de raccordement au réseau d'eau potable, la commune de Lancrans souhaite profiter de ceux-ci pour la mise en place d'un dispositif de lutte extérieure contre l'incendie. La commune de Bellegarde sur Valserine porte le projet, pour une enveloppe financière établie à 36 248.48 € TTC. La répartition financière sur le montant déterminé compte tenu de toutes les dépenses liées à l'opération :

- 43% pour la commune de Lancrans, le mandant,
- 57% pour la commune de Bellegarde sur Valserine, le mandataire,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer pour :

- la délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la commune de Lancrans à la commune de Bellegarde sur Valserine
- la signature de la convention correspondante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de déléguer la maîtrise d'ouvrage publique de la commune de Lancrans à la Commune de Bellegarde sur Valserine,
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante

4. Présentation du schéma de desserte en eau potable

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence de Mr Benjamin VIBERT, élu référent EAU ET ASSAINISSEMENT, cette présentation fait l'objet d'un report au prochain Conseil Municipal.

5. Décision modificative n°4 – Budget principal

Ce point est annulé. Après vérification, il n'y a pas de décision modificative à prendre au budget principal.

6. Clôture ZAC Folatière

Mr le Maire présente dans les grandes lignes le dossier. Il rappelle la problématique d'achat et également de vente de terrains concernant 2 propriétaires. Mr le Maire explique les projets dans le détail. Ces derniers ne devraient pas avoir d'incidence sur le résultat mais ne sont pas incorporés dans le rapport. Les élus mentionnent qu'ils souhaitent un dossier complet afin de se prononcer. Par conséquent, Mr le Maire avisera Mr Clivio de Novade et la clôture de la ZAC de la Folatière fait l'objet d'un report au prochain Conseil en 2018.

7. Compte-rendu des commissions

Mme Marie-Line VISTALLI, Parc Naturel du Haut Jura, rien à signaler de particulier.

Commission Scolaire : Mme Marie PEREIRA évoque une fréquentation croissante au restaurant scolaire ainsi qu'à la garderie périscolaire. La Commission Scolaire pourrait être amenée à revoir la capacité d'accueil ainsi que les conditions de réservations / annulations de repas, notamment pour la

rentrée scolaire 2018/2019. Il conviendra également de prendre en compte l'utilité d'un logiciel pour améliorer la facturation. Une réunion sera organisée avant la fin de l'année pour voir les améliorations possibles à court terme.

CCAS : Régine LANÇON indique que les colis de Noël pour les anciens sont actuellement en cours de distribution.

Vie Associative : La sortie du bulletin Municipal 2017 « Le Lancranais » est prévue fin de semaine 50. Vendredi après-midi 15 décembre 2017, les enfants du Groupe Scolaire de Pierre Longue décoreront de leurs réalisations les sapins de Noël dans le parc du Pissoux, suivi d'un goûter. Le samedi 16, il y a aussi le spectacle de Noël du sou des écoles. Le samedi 23 décembre, les zouzous ouvrent la crèche au public à partir de 16H00, suivie de chants et l'arrivée du Père Noël vers 18H00.

Commission Urbanisme : Mme Françoise DUCRET évoque une éventuelle révision du PLU actuel. Elle informe que le service REGENERO accompagne les particuliers dans la rénovation de leur logement par le biais de séances d'information, de prêt de caméra thermique, d'aide au montage des dossiers financiers. Brochures disponibles en Mairie ou sur REGENERO.FR – 04 58 57 00 87.

Commission des travaux : Nouvelle réunion en Mairie le 18/12 avec Mr GALLIMONT qui doit nous présenter le programme modifié.

Mr Christian DECHELETTE précise que des travaux d'entretien et de changement de pneumatiques sont à prévoir pour le tracteur à hauteur de 4 000 €.

Problème de téléphonie au Groupe scolaire de Pierre Longue en cours de résolution.

Équipement prévu de 3 ordinateurs portables au Groupe Scolaire de Pierre Longue.

8. Questions diverses :

Monsieur le Maire aborde 2 sujets à délibération. L'ensemble des élus donne son accord pour aborder les 2 points mentionnés.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment communal sis 18 et 18 bis route des Aubépins a été mis en vente depuis plusieurs mois – il est rappelé que ce tènement était antérieurement l'ancienne école de La Pierre et qu'il n'est plus affecté à cet usage depuis la rentrée scolaire 2010/2011. A cet effet, le Conseil municipal a prononcé par délibération n° 2017 05 01 du 15 mai 2017 la désaffectation et le déclassement de l'école.

Monsieur le Maire mentionne que Mme ANNE DONZE-CHAGNON et Mr VINCENT CHAGON, 42 rue Pertois 67100 Strasbourg, ont directement contacté la Mairie et qu'ils portent un projet qualitatif, dossier envoyé à l'ensemble des élus. Monsieur le Maire rappelle que la vente concerne le bâtiment de l'ancienne Ecole de la Pierre sis 18 et 18 bis Route des Aubépins implanté sur une parcelle cadastrée E 821 inscrit en zone UH du PLU, et également d'un terrain attenant E 820 inscrit en zone N. Monsieur le Maire précise que la parcelle E 821 fera l'objet d'une division de façon à ce que le parking situé devant le bâtiment reste propriété de la Commune de Lancrans et permette notamment la continuité piétonne.

Enfin Monsieur le Maire précise que le mécanisme de l'horloge devra être entretenu par les acquéreurs et qu'il devra rester obligatoirement dans le bâtiment. Ce mécanisme ne devra être ni déplacé, ni cédé ; la Commune de Lancrans se réserve le droit de le récupérer. Cette clause devra être intégrée au compromis de vente et à l'acte définitif.

Monsieur le Maire propose :

- D'autoriser la cession du bâtiment sis 18 et 18 bis route des Aubépins implanté sur la parcelle cadastrée E n° 821 et du terrain cadastré E n° 820 au profit de Mme ANNE DONZE-CHAGNON et Mr VINCENT CHAGON avec faculté de substitution, moyennant la somme de 400 000 € net vendeur, dans les conditions citées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Les frais de géomètre seront répartis pour moitié entre les acquéreurs et la commune.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 votes et une abstention (Monsieur Guy BEAUREPAIRE).

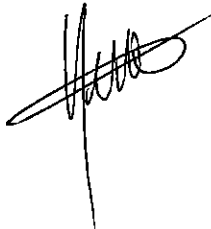
Monsieur le Maire aborde ensuite la convention de mise à disposition de services techniques entre la Commune de Lancrans et La Communauté de Communes du Pays Bellegardien au titre de l'entretien des zones d'activités économiques. Les élus demandent à Mr le Maire de faire préciser le déneigement. Après lecture et discussion, les élus approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire distribue un calendrier 2018 avec l'ensemble des réunions.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

**La secrétaire de séance,
Françoise DUCRET**



**Le Maire,
Christophe MAYET**

